

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNE D'ORMOY



Délibération n° 2025-I-27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE DE L'AUNE.

Nombre de conseillers	
En exercice	18
Présents	13
Représentés	2
Votants	15

Vote du conseil municipal	
POUR	15
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le sept avril deux mille dix-vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GOMBAULT, Maire.

Etaient présents : Jacques GOMBAULT, Maria-Alexandra GONCALVES, Gérard MARTY, Michel VANIER, Olivier TAIPINA, Lucie PIZZONERO, Martial DUMONT, Mylène HUEBRA, Frédéric DUBOZ, Yannick TURMEL, Catherine LOMBARD, Adelette WANET,

Etaient absents représentés :

Michel CARON est représenté par Jacques GOMBAULT,
Violetta DUAULT est représentée par Michel VANIER.

Etaient absents excusés : Christian SELAME, Marie-Pierre BERDAT, Matthieu HERLIN

Etaient absents non excusés : Gaëlle LEQUENNE

Monsieur le Maire explique que pour des raisons environnementales et financières, la collectivité souhaite mettre en œuvre un programme de rénovation énergétique des bâtiments de l'école maternelle de l'AUNE.

Les coûts prévisionnels qui incluent, d'une part l'ingénierie préalable à la réalisation de travaux dont notamment l'étude énergétique, et d'autre part les travaux de rénovation sont estimés à 512 914.70€ HT pour les travaux et à 47 487€ HT pour l'étude énergétique soit une dépenses prévisionnelle totale estimée à 560 401.70 €.

Ce projet peut bénéficier d'aides financières de différents partenaires et notamment de la Préfecture dans le cadre de la DETR.

Il est important de présenter le projet d'équipements de rénovation énergétique de l'école de l'Aune pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR pour un montant de 100 000€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le projet mentionné pour un montant de 560 401.70 € HT

RETIENT comme dossier de subvention à présenter dans le cadre de la DETR, concernant la rénovation énergétique de l'école maternelle de l'Aune.

SOLLICITE au titre du fond vert, la somme de 100 000€, soit 17.84% du projet,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à ORMOY, les jour, mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

Fait et délibéré à ORMOY, les jour, mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jacques GOMBAULT

Délibération	
Reçue en préfecture le	15/04/2025
Affichée le	16/04/2025